Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil facilitant l'échange transfrontière d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière

[COM(2014) 476 final — 2014/0218 (COD)] (2015/C 012/18)

Le 29 juillet 2014, le Conseil a décidé, conformément à l'article 194 paragraphe 2 du TFUE, de consulter le Comité économique et social européen sur la:

«Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil facilitant l'échange transfrontière d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière»

COM(2014) 476 final — 2014/0218 (COD)

Ayant estimé que le contenu de la proposition est entièrement satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 502^e session plénière des 15 et 16 octobre 2014 (séance du 15 octobre 2014), a décidé, par 172 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 15 octobre 2014.

Le Président du Comité économique et social européen Henri MALOSSE